



AREN 76



Compte rendu de l'audience DASEN/collectif RASED

07 mars 2022

Personnes présentes :

- Mr Freulet Serge, adjoint DASEN 1er degré
- Mme Alcindor Nathalie, adjointe DASEN
- Mr Charlemein Guillaume, IEN pôle inclusif
- Mme Maurel Fleur, Présidente AME 76
- Mme Delétoille Valérie, Présidente AREN boucles de Seine
- Mme Rioual Isabelle, Snuipp-FSU
- Mr Durand François-Xavier, CGT Educ'action

Personne excusée :

- Mme Fleutre Stéphanie, psy E.N E.D.A Déléguée départemental de l'AFPEN 76 et représentante de PSY E.N pour le SE-UNSA 76

[Début de l'audience à 18h00](#)

1) la formation des enseignants spécialisés, des psy EN et les animations pédagogiques

◆ En appui (ORS), le collectif rased précise que les 108h sont largement dépassées dans le cadre des missions du RASED et qu'ils n'ont pas à participer aux animations pédagogiques sous la forme d'injonction.

→ vont dans le même sens mais ajoutent que les membres des RASED peuvent y participer s'ils le désirent.

◆ Le collectif précise qu'il y a des disparités selon les IEN. Dans certaines circonscriptions les IEN imposent les animations (les constellations) aux membres du RASED

→ Mme Alcindor précise qu'ils le diront aux IEN de circonscription lors des réunions pour éviter ces disparités.

◆ Les enseignants spécialisés à dominante pédagogique (ESADP) et les enseignants spécialisés à dominante relationnelle (ESADR) bénéficient de 2 journées de formation continue spécifiques. Elles sont organisées par les associations AME (association des maîtres E) et AREN (association des rééducateurs de l'éducation nationale) en lien avec les CPC ASH.

→ Messieurs Freulet et Charlemein trouvent que c'est une solution qui permet à tout le monde de s'y retrouver. Les animations sont choisies par les RASED et validées par les IEN ASH du pôle inclusif. Ils sont d'accord pour accorder du temps aux organisateurs afin de

préparer les formations continues. Cependant, ils précisent qu'il faut penser à l'école inclusive en priorité pour les thèmes des formations.

Dans la mesure du possible (voir avec les différents services concernés), ils accepteraient plus de 2 journées.

→ Mr Charlemein explique que c'est compliqué pour les Psy EN. Le pôle inclusif acceptera toutes les demandes de formation des psy mais c'est techniquement lourd à organiser. Il faut voir avec le technicien du pôle inclusif et la DIFORP. Les psy EN devront faire les mêmes démarches que les ESADP et ESADR avec les CPC ASH du pôle inclusif.

◆ Le collectif explique que des analyses de pratique sont en place et inscrites au PAF pour les ASADR et que c'est en cours pour les ESADP. Il demande si c'est possible pour les psy EN.

→ Mr Freulet et Mme Alcindor ne sont pas contre mais c'est aussi compliqué techniquement. Il faudra voir avec le conseiller technique ASH et la DIFORP. Le préfet et les collectivités ont décidé de prendre en charge le renouvellement des tests et des dépenses sont prévues pour le fonctionnement et la formation spécifique des psyEN sur ces nouveaux tests. Ils ont conscience qu'il y a des disparités. Il est juste difficile de trouver un formateur. Les psy EN de leur côté peuvent proposer des formations (thèmes, conférenciers, formateurs) comme le fait l'AME et l'AREN.

2) l'accompagnement et la formation des enseignants "faisant fonction" sur des supports RASED

◆ Le collectif reparle des modalités des mouvements pour des postes RASED et remercie le DASEN pour sa réactivité de la semaine précédente concernant la possibilité à des enseignants non spécialisés de postuler sur un poste RASED. Celui-ci avait répondu qu'un enseignant non spécialisé pourra demander un poste RASED si et seulement si, il demande une formation CAPPEI. L'inquiétude du collectif était aussi que des postes soient alors fermés. Mme Delétoille précise qu'il y a 4 enseignants "faisant fonction" pour les ESADR et 18 pour les ESADP en Seine Maritime.

→ Mme Alcindor précise que la spécialisation ne peut s'apprendre en faisant fonction et qu'elle est reconnue et validée par l'obtention du CAPPEI.

→ Messieurs Freulet et Charlemein affirment qu'aucun poste ne sera fermé.

◆ Le collectif explique que c'est coûteux en temps et en énergie d'accompagner officieusement les personnes "faisant fonction".

→ Mr Charlemein reprend la circulaire et précise que c'est aux CPC et aux IEN de circonscription de les accompagner.

◆ Le collectif précise que des membres des associations (AME et AREN) le font sans que ce soit officiel dans le but d'accompagner au mieux.

→ Mr Freulet explique que ces enseignants non spécialisés devront faire un travail d'enseignant surnuméraire (pour les élèves les plus en difficulté) dans les classes en attendant une formation CAPPEI. Il précisera ce point aux IEN de circonscription lors d'une prochaine réunion.

‣ Le collectif demande alors s'ils envisagent des départs en formation CAPPEI pour des postes ADP et ADR.

→ Mr Freulet explique qu'ils cherchent à récupérer les postes en formation CAPPEI du secondaire. A ce jour, il n'y a qu'un candidat dans le secondaire pour 12 postes.

→ Mme Rioual calcule et pense 7 postes possibles pour les RASED.

→ Mme Alcindor dit qu'ils sauront bientôt le nombre de départs et nous en informeront.

→ Mr Freulet affirme cependant que les priorités sont pour les dispositifs ULIS et les SEGPA (priorité aux enseignants devant élèves).

‣ Le collectif demande des précisions sur le tutorat des VAE

→ Mr Charlemein précise que c'est un des moyens pour se spécialiser et que de plus en plus d'enseignants pourront le faire. Il précise que cela ne dure qu'une heure et que l'expérience sera mise en avant. C'est donc plus facile à obtenir que le CAPPEI. Il précise aussi qu'ils ont un tuteur et qu'à ce jour il n'y aurait qu'un candidat.

‣ Le collectif demande s'il est possible de connaître les critères pour les demandes en formation CAPPEI

→ Mme Alcindor et Mr Freulet précisent qu'un entretien avec son IEN de circonscription est incontournable mais ne donnent pas plus d'informations précises.

3) Les créations des postes RASED dans certaines circonscriptions

‣ Le collectif précise que 5 circonscriptions n'ont pas de poste ADR (Canteleu, Dieppe Est, Montivilliers, Neufchâtel et Saint Valéry en Caux)

→ Mr Freulet prend note et explique que ce n'est pas d'actualité (en consultant la feuille de route du ministère, ce n'est pas une priorité)..

→ Mr Charlemein précise que ces circonscriptions n'ont pas fait remonter de besoins particuliers.

‣ Le collectif note que quelques postes sont restés vacants.

→ Mr Freulet réaffirme qu'ils ne seront pas fermés.

4) Le rôle des RASED dans le fonctionnement des EMAS (équipe mobile d'appuis à la scolarisation).

‣ Le collectif se questionne quant au rôle du RASED avec les EMAS. Il y a des craintes que les EMAS interviennent avant le RASED

Le collectif précise que cela fonctionne très bien dans une circonscription mais fait part de son inquiétude sur l'externalisation de la prise en charge de la difficulté scolaire.

→ Mme Alcindor explique qu'il existe en Seine Maritime une EMAS pour les enfants TSA mais qu'elle est en appui aux équipes et non pour les enfants. Cette EMAS réfléchit entre autres aux prises en charge des enfants TSA.

Elle précise qu'il y aura 2 créations d'EMAS à la rentrée 2022 mais que les objectifs sont différents. Chaque EMAS a ses propres objectifs. Mme Alcindor demandera à Mme Mortier (IEN ASH du pôle inclusif) de nous transmettre les informations et les éléments concernant les EMAS. Elle explique aussi qu'une même EMAS peut être en relation avec plusieurs IEN.

5) Le RASED et le PRE

◆ Le collectif explique l'emprise du PRE (essentiellement de Rouen) sur les écoles et la place qu'il prend au détriment du RASED. Des interventions (art thérapie, sophrologie, langage) ont eu lieu sur le temps scolaire ou se déroulent tous les jours après la classe pendant 45 minutes. Le collectif déplore le manque d'harmonisation avec le RASED et le manque d'échanges. Les enfants sont choisis par le directeur sans parfois consulter l'enseignant et inversement sur demande du PRE. L'enfant est morcellé de plus en plus. Le collectif tenait à avertir le DASEN.

Mme Alcindor et Mr Freulet sont conscients de ces faits et précisent que le préfet a dû intervenir il y a quelques années.

Mme Delétoille explique qu'elle a prévenu son IEN qui a recadré par un écrit protocolaire.

Mme Alcindor précise qu'il faut prévenir les IEN.

Mr Freulet et Mme Alcindor ont pris note de ces remarques

6) L'avenir du RASED

◆ Le collectif explique que les demandes d'aide sont exponentielles depuis le confinement et que la place du RASED a toute son importance. Le collectif explique son inquiétude sur l'avenir des missions, des conditions de travail et des postes.

→ Mr Charlemein, Mme Alcindor et Mr Freulet soutiennent le RASED.

◆ Le collectif souligne le discours pas toujours bienveillant de l'INSPE envers le jury avec les stagiaires CAPPEI et le mal-être de ceux-là durant la formation. Le collectif trouve que la coordination et le lien entre l'INSPE, les tuteurs, le pôle inclusif et les IEN de circonscription sont compliqués

→ Mr Charlemein trouve que ce n'est pas compliqué pour sa part et qu'il est souvent en contact avec Mme Amiot.

→ Mr Freulet et Mme Alcindor déplorent ce discours et précisent avec Mr Charlemein que le jury est bienveillant et cherche justement à accompagner le futur enseignant spécialisé dans son cheminement et ses compétences spécifiques à acquérir.

[Fin de l'audience à 19h30](#)